

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 20 au 24 janvier 2020

Tunisie :

- *M. Elyes Fakhfakh, dirigeant du parti politique social-démocrate Ettakatol et ministre du tourisme et ministre des finances lors de la troïka, a été désigné comme nouveau chef de gouvernement.*
- *Le déficit commercial s'est creusé de +2,0% entre 2018 et 2019 pour atteindre 19,4 Mds TND en 2019.*
- *Si les indicateurs financiers du secteur bancaire tunisien en 2018 sont globalement positifs, les risques de liquidité et de crédit demeurent élevés.*

Libye :

- *Les participants à la conférence de Berlin dimanche 19 janvier 2020 ont rappelé qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire en Libye.*
- *La NOC évalue la perte de production à 1,2 million de barils de pétrole brut et la perte de revenus à 77 millions de dollars par jour, dans le sillage du blocage des exportations dans les ports du croissant pétrolier libyen.*

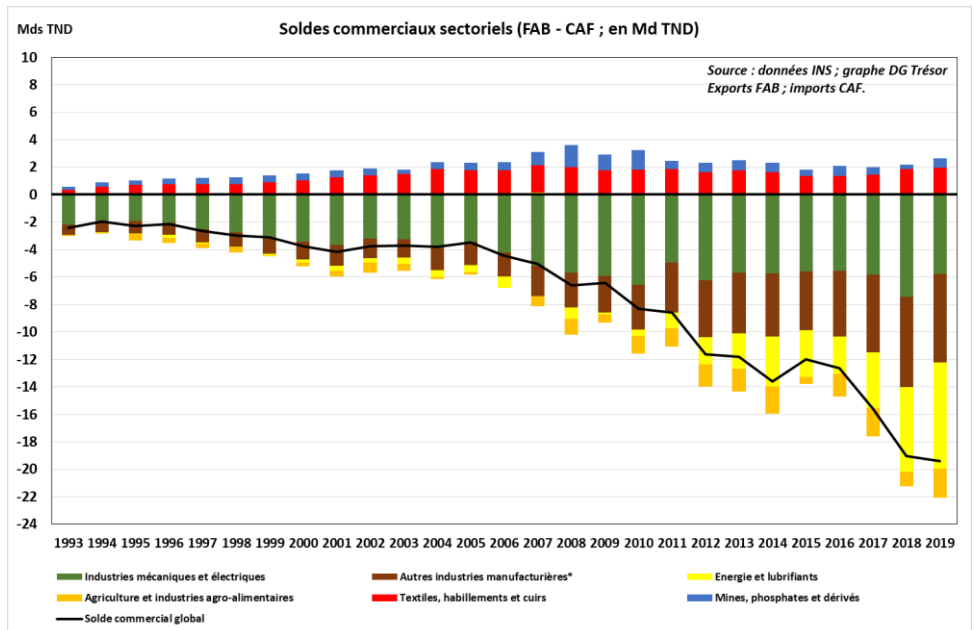
TUNISIE

- *M. Elyes Fakhfakh, dirigeant du parti politique social-démocrate Ettakatol et ministre du tourisme et ministre des finances lors de la troïka, a été désigné comme nouveau chef de gouvernement.*

Le Président de la République Tunisienne M. Kaïs Saïed a nommé lundi 20 janvier 2020 le dirigeant du parti politique social-démocrate Ettakatol, M. Elyes Fakhfakh, comme nouveau chef de gouvernement. Ingénieur de formation, Fakhfakh est également spécialiste en management humain et des organisations. Il a débuté sa carrière professionnelle au sein du groupe Total avant de prendre la direction d'une société industrielle tunisienne dans le secteur des composants automobiles. Il a exercé les fonctions de ministre du tourisme et ministre des finances lors de la troïka (2011-2014). Candidat aux élections présidentielles de 2019, il n'a obtenu que 0,34% des voix au premier tour. Pour rappel, le 10 janvier 2020, l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) avait refusé la confiance au gouvernement de M. Habib Jemli : Seuls 72 députés sur 219 avaient approuvé le gouvernement, alors que la majorité requise était de 109 voix. Le président M. Kaïs Saïed était chargé de désigner le nouveau chef de gouvernement. M. Elyes Fakhfakh dispose d'un mois pour former un gouvernement et le présenter à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), où il devra réunir les votes d'au moins 109 députés. Si M. Fakhfakh échoue, à l'instar d'Habib Jemli, le président Kaïs Saïed pourra dissoudre l'ARP et appeler à l'organisation de nouvelles élections législatives dans un délai d'au moins 45 jours (article 89 de la Constitution).

- *Le déficit commercial s'est creusé de +2,0% entre 2018 et 2019 pour atteindre 19,4 Mds TND en 2019.*

[Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#), le déficit commercial sur l'année 2019 s'est creusé de +2,0% en glissement annuel (g.a.). Il s'élevait à 19,4 Mds TND sur l'année totale, contre 19 Mds TND en 2018. La hausse des exportations en valeur (+7,0% en 2019 en g.a. à 43,9 Mds TND) est toutefois supérieure à celle des importations en valeur (+5,4% en g.a. en 2019 à 63,3 Mds TND). Ces variations en valeur sont liées principalement à un effet prix : [selon les données à prix constants](#), les exportations en volume (prix constants, base 2015) ont diminué de -5,0% en 2019 en g.a. et les importations en volume ont diminué de -9,0% sur la même période. Sur le plan sectoriel, les exportations en valeur en 2019 ont fortement augmenté en g.a. dans les secteurs des mines, phosphates et dérivés (+21,3%), des industries mécaniques et électriques (+12,3%), et des autres industries mécaniques et électriques (+12,2%). *A contrario*, les exportations en valeur sur la période ont chuté dans le secteur de l'agriculture et des industries agro-alimentaires (-13% en g.a.), en lien notamment avec la baisse des exportations d'huile d'olive (-34,7% en g.a.). Les importations de produits énergétiques en valeur ont augmenté de +19,6% (notamment le gaz naturel) en 2019 en g.a.. En conséquence, le déficit énergétique en 2019 représentait 40,0% du déficit commercial total de la Tunisie (soit 7,8 Mds TND), contre 32,0% en 2018. Sur la même période, les importations de biens d'équipement ont progressé de +9,5% en g.a., tandis que les importations de mines, phosphates et dérivés ont diminué de -9,5% en g.a.. Sur le plan bilatéral, le déficit commercial en valeur de la Tunisie est lié principalement aux échanges avec la Chine (-5,9 Mds TND sur l'année 2019, après -5,4 Mds TND en 2018),



l'Algérie (- 3,0 Mds TND, après -1,5 Mds TND en 2018), l'Italie (-2,7 Mds TND, après -2,9 Mds TND en 2018), la Turquie (-2,5 Mds TND, après -2,3 Mds TND en 2018) et la Russie (-1,4 Md TND, soit le même montant qu'en 2018). *A contrario*, la Tunisie enregistre un excédent commercial vis-à-vis de la France (+3,8 Mds TND, après +3,5 Mds TND en 2018), de la Libye (+1,4 Md TND, après +1,2 Md TND en 2018) et du Maroc (+0,4 Md TND, après +0,3 Md TND en 2018).

- *Si les indicateurs financiers du secteur bancaire tunisien en 2018 sont globalement positifs, les risques de liquidité et de crédit demeurent élevés.*

[Selon le rapport annuel sur la supervision bancaire en 2018 publié par la Banque centrale de Tunisie sur son site en janvier 2020](#), le secteur bancaire reste fortement atomisé avec 42 banques et établissements financiers agréés, dont 23 banques résidentes en juin 2019. L'Etat tunisien conserve une place importante au sein du secteur bancaire (33,8% du capital des banques résidentes en juin 2019 ; actionnaire majoritaire dans 7 banques). Le résultat net des banques résidentes a progressé en 2018 de +7,8% en un an à 1,142 Md TND. Les banques résidentes demeurent rentables : Indicateur ROA (*Return On Assets*) à 1,1% en 2018 et indicateur ROE (*Return On Equity*) à 13,0% en 2018. Elles disposent de fonds propres suffisants : ceux-ci ont progressé de +10,8% en 2018 à 10,337 Mds TND. Le ratio de solvabilité atteignait 11,8% en 2018 et le ratio *Tier 1* s'élevait à 9,1% en 2018. En revanche, le risque de liquidité reste élevé : le montant des actifs liquides des banques tunisiennes ne représentait que 5,3% du montant de leurs actifs totaux en 2018 (contre 6,7% en 2017). De plus, 14 banques présentaient un ratio de liquidité à court terme inférieur à 100% en décembre 2018 selon la BCT. Enfin, le risque de crédit est important : le taux de créances professionnelles non performantes diminue mais reste encore élevé (13,4% fin 2018 selon la BCT), notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture. En outre, le ratio crédits/dépôts des banques résidentes atteignait 138,0% en 2018 selon la BCT (contre 131,0% en 2016). 9 banques ne respectaient pas le ratio prudentiel (120%) fin 2018.

LIBYE

- *Les participants à la conférence de Berlin dimanche 19 janvier 2020 ont rappelé qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire en Libye.*

Les conclusions de la Conférence de Berlin créent un nouveau comité 5+5 partagé à parts égales entre le gouvernement internationalement reconnu de Tripoli et l'ANL, avec 5 membres nommés chacun par Sarraj et Haftar. La Mission d'Appui des Nations Unies en Libye (MANUL) doit suivre et mettre en œuvre ses conclusions par le biais d'un comité international de suivi (*International Follow-up Committee, IFC*), composé de représentants de tous ceux qui ont participé à la conférence. Les conclusions seront renvoyées au Conseil de sécurité des Nations Unies pour adoption et soutien. Les participants ont rappelé que la Conférence visait à unifier le soutien international en vue d'une solution politique pour la Libye et ont réitéré qu'il ne peut y avoir de solution militaire en Libye. Le document appelle à la lutte contre le terrorisme et les migrations illégales et à l'application de l'embargo sur les armes, et prône un cessez-le-feu permanent. Par ailleurs, les conclusions appellent à une répartition égale des richesses pour éliminer les griefs, à la restauration du monopole de l'État sur le recours légitime à la force et au désarmement, et à la démobilisation et à la réintégration des milices. [Le Secrétaire général de l'ONU a déclaré à la Conférence de Berlin](#) : « *Le Communiqué de Berlin réitère des principes qui sont fondamentaux pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, tels que la souveraineté et la non-ingérence et le respect du droit international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il comprend également un mécanisme de suivi concret pour maintenir l'élan et suivre les progrès. Nous devons passer des mots à l'action. Pour ma part, je m'engage à ce que l'ONU soutienne pleinement tous les efforts visant à traduire les mots en progrès concrets sur le terrain.* »

- *La NOC évalue la perte de production à 1,2 million de barils de pétrole brut et la perte de revenus à 77 millions de dollars par jour, dans le sillage du blocage des exportations dans les ports du croissant pétrolier libyen.*

La Compagnie nationale pétrolière (National Oil Corporation – NOC) a déclaré un [cas de force majeure](#) sur les exportations de pétrole dans les terminaux est et central, alors que les forces de M. Khalifa Haftar ont bloqué les exportations de pétrole des ports de Brega, Ras Lanuf, Hariga, Zueitina et Sidra. [Selon la NOC](#), ce blocage entraînera une perte de production de 1,2 million de barils de pétrole brut par jour, et des pertes financières d'environ 77 M USD par jour. [Le Président de la NOC Mustafa Sanallah](#) a déclaré de surcroît que la production du pétrole atteindra dans quelques jours le niveau le plus bas depuis la chute de Kadhafi. La production du pays avait déjà chuté de 1,3 million de barils par jour à seulement 400 000 vendredi dernier, premier jour du blocage. La NOC a indiqué que les instructions de blocus avaient été données par le général de division Nagi Al-Moghrabi, chef de la Garde des sites pétroliers du centre et de l'est nommé par Haftar, et le colonel Ali al-Jilani, de l'état-major de Syrte. Parallèlement, le porte-parole des forces de Khalifa Haftar, Ahmed Al-Mismari, a affirmé vendredi que ceux qui avaient fermé les ports pétroliers étaient des résidents de la région du Croissant pétrolier et qu'ils avaient agi sans aucun lien avec le « Commandement général de l'armée ». La force majeure est une clause contractuelle qui libère la NOC de ses obligations légales de fournir du pétrole ou du gaz aux clients face à des circonstances indépendantes de sa volonté, notamment la guerre, les grèves et les intempéries.